|  |
| --- |
| **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE** **17, rue Vigée-Lebrun****75015 Paris***Ce0751019A@ac-paris.fr* |
| **PROCES VERBAL DU****CONSEIL D’ECOLE DU 21 octobre 2021****18 heures / 20 heures 30** |

|  |  |
| --- | --- |
| Présents : | Absents Excusés : |
| **Mme ANDRES-SCHEGEL, Directrice de l’école** **Mme Symphor CP3****Mme Lablanchy CP6****Mme Sellier CE1 2****Mme Couquet CE1 1****Mme Garnier CE2 4****Mme Berribi CE2 7****Mme Trinidad CM1 10****Mme Amroun CM1 5****Mme Lefevre CM2 8****Mme Crety CM2 9****Mme Jehel Ulis****Mme Hualig PVP musique****Mme Sifaoui Coordonnateur Pial Blomet****Mama BADIO**, FCPE**Romaric BLATRIX**, FCPE**Sonia BOUMRAR,** FCPE**Julie DEROCHE** FCPE**Somia DJACTA-BOUHADEF**, FCPE**Emilie JOUEN**, FCPE**Guillaume MAISONHAUTE**,FCPE**Muriel TOUATY,** FCPE | **Mme Fenie Vidaline ULIS****Mme Rayant CP6 / CE1 2 / CM1 5** **Mr Horwitz DDEN****Mr BRAILLON, PVP/EPS****Mr PLESSIER, PVP Arts****Mr KEBE, REV Adjoint****Mme HELMAOUI, REV****Mr Freysset Représentant mairie** |

1. **Présentation de l’ensemble de la communauté éducative**

Tour de table et présentation des membres de la communauté éducative.

1. **Effectifs et répartition des élèves / classe**

L’école compte 11 classes réparties en 2 CP, 2 CE1, 2 CE2, 2 CM1, 2 CM2 et 1 ULIS (Unité Localisée d’Inclusion Scolaire)

Les effectifs par classe sont les suivants  au 21 octobre 2021 :

CP: 24 et 24 / CE1 : 20 et 20 / CE2 : 21 et 19 / CM1 : 19 et 19 / CM2 : 22 et 23 / ULIS : 12

1. **Organisation de l’école**

**a. Communication**

Mme Schlegel-Andres précise qu'elle a 2 adresses e-mail : 1 par la mairie et 1 par l’éducation nationale, celle de la mairie ne pouvant être consultée hors des horaires de l'école, l’adresse mail à utiliser impérativement est celle fournie par l’éducation nationale : **Ce.0751019a@ac-paris.fr**.

Suite à un souci survenu lors du temps périscolaire, Mme Schlegel-Andres précise que si elle gère effectivement l’école, elle n'est pas la supérieure hiérarchique des animateurs des temps périscolaires. Elle n’a donc pas autorité sur eux. Elle demande à être informée de chaque incident afin de pouvoir répondre aux questions des parents sur le sujet, le matin à la porte.

**b. Gestion des conflits entre élèves**

Les parents d’élèves s’interrogent sur la suite qui est donne aux conflits entre élèves.

Lorsqu’un conflit survient entre les enfants il est traité immédiatement par les enseignantes concernées. En fonction de la gravité la directrice est informée et elle décide avec les enseignantes de mettre ou non une information dans le cahier de liaison. Les parents sont reçus le cas échéant et des solutions éducatives sont trouvées avec les familles. Si besoin, elle propose également la mise en place d'un conseil de médiation avec plusieurs fonctions de l’école représentées pour discuter et trouver des solutions. Mme Schlegel-Andres précise toutefois qu’aucun parent n’est autorisé à aller voir un enfant directement pour parler d’un incident ou le gronder, sans la présence d’un adulte réfèrent, c'est interdit par la loi.

Un incident a eu lieu entre 2 parents qui se sont battus devant l'école. Après discussion avec les familles, il s’est avéré qu’il y avait un passif ancien entre elles. Depuis, un des enfants concernés a été changé de classe avec l’accord des parents et de l’équipe enseignante.et la situation s'est apaisée.

Suite à l'accident qui s’est produit pendant l’atelier Capoeira au cours duquel une enfant a été sérieusement blessée au pied, un 2e problème a été signalé avec cet intervenant. Mme Schlegel-Andres a donc demandé à la mairie, la fermeture de l’atelier capoeira afin de le remplacer par un 2e atelier karaté, au regard du sérieux de cette association

M Blatrix demande à ce que les représentants de parents soient également informés en cas d’incident de façon à pouvoir répondre aux questions des parents. La demande est notée.

**C. La classe Ulis**

Des parents se sont plaints de certains comportements des enfants de l’Ulis. Mme Schlegel-Andres répond qu’effectivement la situation dans cette classe n’est pas simple et est liée au recrutement des élèves qui la constituent : avant la pandémie une réunion préparatoire était organisée pour la répartition des élèves en fonction de leurs troubles, cette année elle n’a pas pu avoir lieu. De fait, certains élèves relèvent d’une autre structure et reste difficile à gérer au quotidien. L’inspection et l’académie a été informée.

**d. Le conseil des enfants**

Dans le cadre de l’éducation à la citoyenneté, Un conseil des enfants a été mis en place à l’école, incluant les délégués et sous délégués de chaque classe (22 élèves).

Mme Schlegel-Andres soumet au vote la possibilité d'élire 1 délégué d’élèves au conseil d’école(plutôt un élève de CM1 ou CM2, en raison de leur appartenance au cycle 3…cela les préparerait au conseil d’administration du collège) qui assisterait aux prochains conseils d'école et exposerait les requetés des élèves de l’école ( ces requêtes seraient élaborées lors du conseil des enfants qui se tiendra une fois / mois avec les délégué de classe et la directrice)l’idée est adoptée à l’unanimité.

Mme Djacta – Bouhadef mentionne que la mairie de Paris a mis en place une carte citoyenne ouverte à tous les parisien.nes à partir de 7 ans et qui permet entre autres d’assister au Conseil de Paris.

**e. Horaires d’entrée et de sortie**

Les représentants de parents souhaitaient savoir s’il est possible de revenir aux horaires traditionnels car l’entrée à 08h40 pose des soucis à certains parents car en conflit avec leurs horaires de travail. Mme Schlegel-Andres explique qu’en raison de la pandémie, et pour des raisons sanitaires le département est toujours situé au niveau jaune de la pandémie donc il est toujours nécessaire d'étaler les arrivées et les départs afin d’éviter les regroupements devant l’école et à l’intérieur.

M Blatrix précise qu’apparemment au 11 VL, les horaires ne seraient plus autant échelonnés. Mme Schlegel-Andres va se renseigner auprès de sa collègue du 11VL.

Le jour où il n'y aura plus cette contrainte de la sortie échelonnée à cause du protocole sanitaire, l'horaire reviendra à 8h30. Les enseignantes précisent qu’il y a aussi des points positifs car les enfants montent directement dans les classes et se mettent au travail de façon beaucoup plus rapide et plus sereine.

En fait, la sortie à 11h20 se fait uniquement le mercredi, les autres jours c'est 11h30. Les enseignantes signalement que certains parents ne respectent pas cet horaire. Les représentants de parents présents demandent si tous les parents sont bien au courant.

Décision de garder les arrivées échelonnées et de bien repréciser les horaires aux parents, soit :

* Entrée échelonnée le matin 8h20 8h30 8h40
* Horaires de sortie le midi 11h30 tous les jours sauf le mercredi à 11h20
* Sortie 15h mardi et vendredi si pas de TAP
* Sortie échelonnée 16h20 16h30 16h40 sauf les jours de TAP 16h30

*Action : La directrice se renseigne sur le mode de fonctionnement au 11VL.*

**f. Récréations**

Il y a actuellement 2 services de récréation avec cycles mélangés et il a été décidé en conseil des maîtres d'investir dans des jeux de société et du matériel pour proposer aux enfants qui le souhaitent de jouer dans le préau. Il est régulièrement rappelé aux enfants que les aires de jeux sont bien délimitées (cordes à sauter, mur d'escalade). Ces jeux et matériel ont été achetés avec la coopérative (dame, marelle, petits chevaux, etc.). Des discussions sont encore en cours pour trouver d'autres idées.

A chaque récréation, 2 adultes sont dehors au minimum dans la cour pour la surveillance et pour les jeux dans le préau, un 3e adulte est présent.

**g. Cantine**

Mme Schlegel-Andres y a mangé à plusieurs reprises, elle a trouvé que les produits proposés étaient de qualité mais que la logique diététique des menus était assez surprenante. Cela s’expliquer car l'équilibre est calculé sur une période et pas sur un menu. Les régimes sont respectés. La cuisine est faite sur place. Les parents qui le souhaitent peuvent manger à la cantine en le signalant à l'avance (15 jours avant).

**h. Périscolaire**

L’étude est surveillée mais pas dirigée. A la mairie de Paris, c'est une surveillance des devoirs et les enfants doivent être assez autonomes pour faire leur travail seul car l‘accompagnement aux devoirs n’est pas prévu même si certains animateurs le font.

M Blatrix précise que les parents ont posé la question surtout pour le mercredi où les enfants doivent faire leurs devoirs en rentrant chez eux, après le centre de loisirs.

Mme Schlegel-Andres précise que cela dépend vraiment des animateurs, certains le font mais ce n'est pas une obligation.

*Action : Réunion à monter avec Kheira Helmaoui sur les possibilités des devoirs le mercredi*

**i. Ateliers bleus**

Cette année, les activités proposées sont rollers, karaté, tennis de table et capoeira.

Le karaté a rencontré un gros succès et il a été difficile de refuser l'accès à l'activité, aux enfants car ils étaient tous très motivés. D'où l'idée de demander la mise en place d’un 2e atelier en remplacement de la capoeira

M Blatrix demande quelle sera la communication faite aux parents des enfants inscrits dans l'atelier capoeira suite à l’incident et la blessure d’une enfant. Mme Schlegel-Andres va leur expliquer que pour le moment l’atelier est suspendu car les enfants n'y sont pas en sécurité. Elle précise que dès le départ, certains enfants ont signalé que l'intervenant était sur son téléphone portable. Enfin, l'intervenant a laissé les enfants dans le couloir à la fin de l’atelier et est parti avant de faire la restitution aux parents. C’est l’adjoint REV qui a suppléé et s’en est chargé.

**j. Cours pour adultes**

Des cours de Français pour adultes non francophones sont organisés dans l'école avec la mairie de Paris. Ils ont lieu le lundi soir et le mercredi. Ils occupent une classe mais hélas, ils ne la rendent pas forcément dans l'état dans lequel ils l'ont trouvée et ont de fait involontairement dégradé un tableau blanc. Mme Schlegel-Andres va donner des consignes pour que le matériel soit utilisé correctement.

1. **Règlement intérieur**

Pas de modification à apporter

1. **Coopérative**

La somme de 2220 euros a été collectée au premier appel de cette année, mais beaucoup de parents ont payé à l'année donc ce sera probablement moins la prochaine fois. Il restait du budget de l'an dernier : ce qui a permis l'achat des jeux et matériels pour la récréation.

Les enseignantes précisent qu’une seule imprimante couleur est actuellement disponible dans l'école, et de plus c’est celle de l’enseignante…. Or c’est à la mairie d’en fournir à l’école. Mme Schlegel-Andres informe qu'un photocopieur couleur devrait être installé avant Noel. Il manque beaucoup de matériel, et dans une école de 11 classes, il faut plus d'une imprimante couleur. Il est également précisé que lorsque les enseignantes ramènent la leur, la mairie refuse de les installer sur l’ordinateur de classe.

La suggestion de réaliser un courrier commun entre l'équipe enseignante et les parents d'élève pour demander à la mairie de fournir des imprimantes couleur est faite.

*Action : Préparer un courrier et organiser un rdv conjoint parents d’élève /directrice vers la mairie*

1. **Agent de sécurité**

Il serait souhaitable qu’un agent de sécurité soit présent en haut de la rue Vigée Lebrun pour aider les enfants à traverser. La demande est à faire à la mairie de la part des parents d'élève et de la directrice.

*Action : Préparer un courrier et organiser un rdv conjoint parents d’élève /directrice vers la mairie*

1. **Etat des toilettes dans la cour**

Les parents d’élève ont signalé que les portes ne se ferment pas toutes chez les garçons, les rouleaux de papier sont à l'entrée, une porte est bloquée chez les filles. Un signalement a été fait à la mairie mais pas d'intervention à ce jour. Idem pour la présence de guêpes, voire de frelons, avec suspicion de présence dans les locaux. A relancer auprès de la mairie.

*Action : Relance par l’école des travaux de réparation des toilettes, et escalade par les parents si nécessaire*

1. **Goûter à fournir par les parents, fournitures non exhaustives**

Les élèves qui restent à l’étude doivent amener leurs gouters car ce n’est pas la mairie qui le fournit en élémentaire. Les parents ne donnent pas toujours de goûter mais sont-ils suffisamment informés ? Au centre de loisirs par contre, les goûters sont fournis mais c'est facturé.

Keira récupère des fruits de la cantine et des biscuits et connaît les enfants qui n'ont pas de goûter car les parents n'en ont pas les moyens. Que faire ? Idée de faire une réserve de biscuits à l'école ? Oui mais sur quel financement ?

Le problème devrait être remonté à la mairie pour suggérer de mettre en place un goûter pour tous les enfants qui restent à l'étude.

*Action : Organiser un atelier de travail avec Kheira sur les possibilités*

1. **Avancement de la mise en place de l'ENT (Espace Numérique de Travail)**

Le référent académique a été sollicité à la rentrée, Mme Schlegel-Andres s’est inscrite pour recevoir une formation. Dès qu'elle sera formée, elle fera en sorte de lancer la mise en place de l’ent au sein de l’école.

Mme Schlegel-Andres va redemander tous les codes. M Blatrix propose de mettre en place un pilote au sein d'une classe pour voir comment ça se passe et recueillir des retours.

*Action : Lancer un pilote sur une classe à définir*

1. **Quels travaux prévus cette année ?**

L'école demande à avoir de nouvelles portes de classe car les portes actuelles, vitrées, ne sont pas adaptées aux élèves. Exemple de l’Ulis : La classe telle qu'elle est actuellement n'est pas adaptée et pas suffisamment sécurisée. Elle va donc être délocalisée dans une autre pièce de l'école, avec une petite pièce attenante afin que les enfants aient un endroit pour se retrouver au calme.

Des travaux seraient à réaliser : les gouttières, les bancs à l’extérieur, certaines fenêtres, des lunettes de WC etc …etc.. Or la mairie reste sourde aux demandes

Une enseignante explique que les parents élus en 2016 avait fait un dossier photo qu'ils avaient apporté à la mairie et avaient réussi à obtenir quelques réparations. Les représentants des parents d’élève présents proposent de faire une action similaire.

*Action : Effectuer un tour de l’école, prendre des photos sur les points les plus saillants et préparer un dossier*

1. **Gestion de la communication et protocole applicable si survenue de cas COVID-19**

Mme Schlegel-Andres précise que tout cas positif de COVID doit être lui être immédiatement communiqué via l’adresse e-mail de l'école. Au moment de la réception du mail, elle doit prévenir l'inspectrice et le rectorat service Covid pour les informer. Néanmoins ce n’est ni la directrice, ni l’inspectrice qui prennent la décision de fermer la classe, mais bel et bien le rectorat et les services de santé de celui-ci. De fait, Mme Sellier a donc pu communiquer aux parents de se préparer à ce que la classe soit fermée mais sans pouvoir l'affirmer.

Mme Schlegel-Andres pense que l'essentiel est que les parents soient informés le plus vite possible et ce que ce soit par la directrice, la maîtresse ou un tiers délégué par la directrice.

Dans le cas présent, Mme Sellier a envoyé un email aux parents et la gardienne les a appelés. Lorsque des parents ne répondent pas, un message est laissé. Sans garantie d’exhaustivité, car au moins 2 parents n'ont pas été contactés dans les temps.

*Action : Poser sur papier le processus de communication pour fluidifier en cas de nouvelle fermeture*

1. **Projets classe, école (enseignants, propositions parents élèves)**

**a. Projets de classe**

**CE1 1** : projet  « école et cinéma » accepté, les enfants auront 3 séances dans l'année au cinéma Champlain St Lambert ; jeux de société tous les jeudis prêtés par les familles, jeux math et logiques, Education Morale et Civique, 1 recette par période, la recette est envoyée aux parents pour pouvoir la réaliser en famille.

**CP3 et 6** : les classes iront le 12 novembre au conservatoire pour une initiation musique et danse, ouverture à la CG (œuvres d'arts, musique et si possible en sorties).

Dans l'ensemble des classes, et comme les enfants ont été confinés pendant des mois, les enseignants souhaitent faire des sorties or cela coûte cher. Idée de relancer la vente de gâteaux à 1 euro la part pour récolter de l’argent tous les jeudis à partir du 18 novembre, en tournant par classe. La vente est faite au sein de l'école et les bénéfices seront répartis entre les classes.

**CM1 10 et ce2 7** : un dossier pour un départ en classe de neige a été déposé,

**CM2 8 et 9** : un dossier déposé pour départ en classe de mer,

Réponse fin novembre

**CM2 8 et 9**: Projet d'expo dans divers musée sur le thème de la Terre et de la Planète avec comptes rendus, et une exposition faite par les élèves à l'issue du projet.

Avant la mairie donnait des tickets de métro .A partir de cette année, il n’y aura plus de ticket de métro fourni car le pass imagine R est remboursé par la mairie sur demande pour tous les enfants qui habitent Paris. La mairie ne fournit plus de cars pour les sorties pour les écoles élémentaires.

1. **Logo de l'école**

Accord en séance pour lance le concours pour créer un logo de l’école. L’initiative sera lancée à la rentrée de la toussaint avec une date butoir fin de l'année 2021, M Plessier (Arts plastiques) va s'en charger.

*Action : Lancer l’organisation du concours de logo par M Plessier*

1. **Vente de chocolats**

Les catalogues ont été reçus par l'association des parents d'élève, ils seront remis aux enfants et les commandes sont à passer avant le 10 novembre.

1. **Photo de classe pour les CE1-2**

Une date sera reprogrammée pour photo de classe et photos individuelles, ainsi que pour les CM1-5, plus 3 enfants du CE1-1 qui étaient cas contact de l'enfant positif de CE1-2.

1. **Journal de l'école**

Mme Schlegel-Andres souhaite mettre en place un journal d’école. Les modalités seront définies en période 3.

1. **Brocante dans la cour et cuisine du monde**

 A organiser au printemps, à rediscuter lors d’un prochain conseil

1. **Passage de l'école en REP**

Au regard du profil sociologique de l’école, et des difficultés scolaires des élèves, une demande de classement REP de l’école va être faite. Cela apporterait plus de moyens à l'école dans tous les domaines.

*Action : Contacter le 11VL s’ils adhèrent à la démarche, et lancer le dossier*